



«La rue Richelieu»

PLAN DIRECTEUR DU QUARTIER SAINT-JEAN-BAPTISTE

PLAN D'ACTION

ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ
POUR CONSULTATION SEULEMENT



CENTRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET URBAIN

DIVISION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AVRIL 1998

Voilà la vision que j'ai de mon quartier :

*Un quartier d'ombres et de lumières,
Un quartier de poteaux, de fils et de neige,
De trottoirs d'asphalte,
Un quartier de voisins,
De maisons d'aujourd'hui et d'hier,
Un quartier de discussions, de changements,
Un quartier de folies, de musique, de rires d'enfants, de rue Saint-Jean,
Un quartier sans place où se stationner,
Un quartier de cheminées, de bonnes idées,
Un quartier où il fait bon **vivre!!!***

Photo de la page couverture et texte de :

Catherine-Eve Gadoury

À l'hiver 1998, dans le cadre de la consultation publique sur le plan directeur de quartier, le Conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste lançait un concours auprès de la population pour la création d'une oeuvre d'art destinée à orner la page couverture du document «Le plan directeur du quartier Saint-Jean-Baptiste». Ce concours s'inscrivait dans l'objectif général du Conseil de quartier de favoriser l'appropriation du plan directeur de quartier par la population.

Au total, quatre personnes ont soumis une oeuvre, celle de Mme Catherine-Eve Gadoury a été retenue. Le Conseil d'administration tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à la conception du concours et présenté une oeuvre.

TABLE DE MATIÈRES

INTRODUCTION	5
COMPRÉHENSION DU DOCUMENT	6
GUIDE EXPLICATIF DES TABLEAUX	6
SYNTHÈSE DE ACTIONS RETENUES POUR LE PROGRAMME SPÉCIAL DU PLAN DIRECTEUR	8
PLAN D'ACTION (PAR THÉMATIQUE)	
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	12
HABITATION	13
ENVIRONNEMENT	15
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	18
SÉCURITÉ PUBLIQUE	20
CIRCULATION ET STATIONNEMENT	22
CULTURE, ANIMATION URBAINE ET VIE COMMUNAUTAIRE	24
PATRIMOINE	27
DESIGN URBAIN	28
FICHE DE SUIVI	32

**Le plan d'action du plan directeur du quartier Saint-Jean-Baptiste
est une réalisation du Centre de développement économique et urbain.**

coordination : Division de l'aménagement du territoire

en collaboration avec : Division de la promotion économique

Division du design et patrimoine

Division du transport

Service des communications et des
relations extérieures

Service de la culture, du loisir et de la
vie communautaire

Service de l'environnement

Service de la planification

Service de police

Service de protection contre les incendies

Service des travaux publics

INTRODUCTION

En relation avec les orientations et les objectifs prioritaires de la Ville qui ont été présentés à l'intérieur du document d'orientation, un plan d'action a été préparé par l'Administration municipale, en collaboration avec le Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste.

Ce document contient les actions envisagées pour atteindre les orientations retenues pour le quartier Saint-Jean-Baptiste, indique les budgets nécessaires ainsi que les délais prévus pour leur réalisation.

Ce plan d'action se veut réaliste et s'inscrit dans un contexte économique difficile pour toutes les organisations publiques. Il est donc pertinent de regrouper à l'intérieur d'un seul document toutes les actions que la Ville a déjà entreprises dans le quartier ainsi que celles qu'elle entend poursuivre ou initier.

Ce document est le fruit d'échanges multiples entre les citoyens, le Conseil de quartier et l'Administration municipale.

La valeur du plan directeur du quartier tient principalement dans son suivi ainsi que dans la capacité et la volonté de tous les services municipaux à respecter ces engagements.

COMPRÉHENSION DU DOCUMENT

Les orientations, les objectifs prioritaires et les actions du plan directeur du quartier ont été structurés en fonction des grandes thématiques suivantes :

- Habitation
- Environnement
- Développement économique

Auxquelles viennent se greffer les thématiques suivantes :

- Aménagement du territoire
- Sécurité publique
- Circulation et stationnement
- Culture, loisir et vie communautaire
- Patrimoine
- Design urbain

La numération des thématiques fait référence au document «Constats et orientations». C'est pourquoi elle commence au numéro 5.

Pour chacune des thématiques, les actions proposées sont regroupées en fonction des orientations et des objectifs retenus. Le titre de la thématique ne correspond pas nécessairement au nom d'un service ou d'une division. Ainsi, il se peut qu'une action dont un service ou une division a la responsabilité se retrouve, dans le plan d'action, à l'intérieur d'une thématique différente.

Par exemple, une action sous la responsabilité du Service de la culture du loisir et de la vie communautaire peut être identifiée à une orientation et à un objectif en matière de sécurité publique.

Enfin, la réalisation d'une fiche de suivi pour chacune des actions permettra aux services concernés de rattacher les actions aux orientations et aux objectifs retenus. Un exemple de cette fiche est inséré à la fin du présent document.

GUIDE EXPLICATIF DES TABLEAUX

LES ORIENTATIONS, LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS RETENUS

La partie gauche du tableau indique la nature des orientations, des objectifs et des actions proposées. Seule la numérotation des actions est séquentielle et continue.

LE BUDGET PROJETÉ ET L'ÉCHÉANCIER

La partie droite du tableau indique le type d'action, la source du budget projeté et l'échéancier prévu pour leur réalisation.

Les actions retenues ont été validées par chacun des services municipaux concernés. Nous pouvons dégager trois types d'action :

- Les actions pouvant être réalisées dans le cadre des opérations courantes de la Ville; (À l'interne)
- Les actions inscrites au budget général en immobilisations de la Ville. Ces actions couvrent généralement un territoire plus grand que celui du quartier;
- Les actions inscrites au programme spécial du plan directeur du quartier Saint-Jean-Baptiste du budget en immobilisations de la Ville.

Concernant l'échéancier, les actions peuvent être soit réalisées, en cours, continues, ou inscrites avec une année précise ou à déterminer. Les montants indiqués, provenant du programme spécial du plan directeur Saint-Jean-Baptiste du budget d'immobilisations sont approximatifs et sont aussi indicateurs de l'importance de ces actions pour le Conseil de quartier.

Pour chacune de ces actions ayant une implication financière, un rapport plus complet sera acheminé aux autorités pour autoriser l'utilisation des budgets indiqués. Certaines de ces actions pourraient éventuellement être réalisées à l'intérieur des opérations courantes de la Ville et ne nécessiter aucun déboursé.

**SYNTHÈSE DES ACTIONS RETENUES
POUR LE PROGRAMME SPÉCIAL DU PLAN DIRECTEUR**

ORIENTATION	ACTION PROPOSÉE	TYPE D'ACTION	COÛT ESTIMÉ ÉCHÉANCIER	BUDGET PRÉVU			PLAN DE SECTEUR
				1998	1999	2000	
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE Assurer le maintien, le développement et la promotion de la vie de quartier	4 Réaliser un plan de communication pour la diffusion du plan directeur de quartier	projet	25 000 1998	25 000			
ENVIRONNEMENT Assurer un environnement de qualité à la population	32 Réaliser un plan concept des espaces publics (rues, places, espaces verts et parcs) à mettre en valeur pour l'ensemble du quartier	étude	À l'interne 1998	50 000			
ENVIRONNEMENT Assurer un environnement de qualité à la population	35 Aménager le parc Scott	projet	55 000 ND				55 000
ENVIRONNEMENT Assurer un environnement de qualité à la population	36 Aménager le parc Berthelot	projet	55 000 ND				55 000
ENVIRONNEMENT Assurer un environnement de qualité à la population	37 Aménager le parc-cimetière St. Matthew	projet	55 000 ND				55 000
ENVIRONNEMENT Assurer un environnement de qualité à la population	41 Développer et consolider un programme d'embellissement, à frais partagés avec les propriétaires, des espaces privés visibles de la rue	programme	50 000 1998	25 000	25 000		
CIRCULATION ET STATIONNEMENT Favoriser le piéton à l'intérieur d'un réseau sécuritaire de circulation	66 Réaliser un plan de circulation du quartier en tenant compte des problématiques connues et exprimées sur les rues Saint-Jean, D'Aiguillon, Sainte-Geneviève, Saint-Joachim et Lockwell	étude	À déterminer 1998	50 000			
CIRCULATION ET STATIONNEMENT Favoriser le piéton à l'intérieur d'un réseau sécuritaire de circulation	69 Réclamer un lien formel direct au Centre des congrès	politique	À déterminer 1998				20 000
CIRCULATION ET STATIONNEMENT Favoriser le piéton à l'intérieur d'un réseau sécuritaire de circulation	70 Sécuriser la traverse piétonne et cycliste dans la côte De Salaberry	projet	À déterminer 1999		10 000		
CIRCULATION ET STATIONNEMENT Favoriser le piéton à l'intérieur d'un réseau sécuritaire de circulation	71 Revoir la politique concernant les heures d'ouverture et permettre l'accès aux vélos pour l'ascenseur du faubourg	politique	À déterminer 1998	10 000			
PATRIMOINE Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine du quartier	102 Mettre en oeuvre un plan de conservation du patrimoine du faubourg SJB	projet	À déterminer 1998	15 000			
PATRIMOINE Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine du quartier	110 Restaurer l'église St. Matthew (bibliothèque Saint-Jean-Baptiste)	projet	À déterminer ND		100 000		
DESIGN URBAIN Mettre en valeur les caractéristiques urbaines propres au quartier	117 Élaborer et mettre en oeuvre un plan d'action pour l'intégration et l'amélioration de l'aspect visuel du réseau aérien de distribution électrique	étude	À déterminer 1998		150 000		



PLAN DIRECTEUR DU QUARTIER SAINT-JEAN-BAPTISTE

PLAN D'ACTION

SYNTHÈSE DES ACTIONS RETENUES POUR LE PROGRAMME SPÉCIAL DU PLAN DIRECTEUR

ORIENTATION	ACTION PROPOSÉE	TYPE D'ACTION	COÛT ESTIMÉ ÉCHÉANCIER	BUDGET PRÉVU			PLAN DE SECTEUR
				1998	1999	2000	
DESIGN URBAIN Mettre en valeur les caractéristiques urbaines propres au quartier	125 Réaménager l'intersection des côtes Sainte-Geneviève et d'Abraham	projet	À déterminer ND				
DESIGN URBAIN Mettre en valeur les caractéristiques urbaines propres au quartier	126 Réaménager l'ensemble formé par le parvis de l'église SJB, la rue Deligny et le parc-école	projet	À déterminer ND	45 000			
DESIGN URBAIN Mettre en valeur les caractéristiques urbaines propres au quartier	129 Réaliser un inventaire des percées visuelles et des points d'intérêt d'étude quartier, avec recommandations et les traduire dans la réglementation de zonage	étude	10 000 1998	10 000			

TOTAL DES INVESTISSEMENTS PROPOSÉS :	515 000	230 000	285 000	0	185 000
TOTAL DU BUDGET NON ALLOUÉ	385 000				305 000
BUDGET TOTAL	900 000				490 000

CONFORMITÉ AVEC LES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE QUARTIER

Les actions retenues au programme spécial sont issues de discussions entre les services municipaux impliqués et le Conseil de quartier. Les montants inscrits et validés par les services municipaux reflètent surtout l'importance accordée à ces actions par le Conseil de quartier et constituent une estimation préliminaire des coûts envisagés. Chacun des services municipaux impliqués aura la responsabilité d'acheminer un rapport aux autorités pour ajuster et valider les montants en fonction des coûts et des besoins réels, et ce, pour chacune des actions retenues ayant une implication financière.

Les montants proposés par le Conseil de quartier pour les actions 18 (à déterminer) sur la promotion des institutions du quartier, 23 (25 000\$) sur le système de collecte des déchets, 24 (25 000 \$) sur les poubelles d'hiver, 99 (10 000 \$), sur la vocation du presbytère et 118 (50 000 \$), sur les critères pour l'affichage et les panneaux d'interprétation, n'ont pas été identifiés au programme spécial puisque ces actions sont, en premier lieu, réalisées à l'interne. Au cas échéant, ces montants pourraient cependant être utilisés à ces fins. Le montant de 20 000 \$ inscrit pour la réalisation de l'action 69 concernant le lien direct avec le Centre des congrès a été proposé par le Conseil de quartier et n'a pas été validé par l'administration municipale.

Il est à noter que 10 des 13 actions relatives à la révision de la réglementation sur le zonage et l'urbanisme (actions 6, 7, 9, 10, 11, 17, 44, 46, 50 et 51) ne peuvent être amorcées compte tenu des ressources actuellement disponibles à la division de l'aménagement du territoire. Un montant de \$60 000 et un délai de réalisation d'un an pour ces dix actions doivent être envisagés avant l'entrée en vigueur d'un cadre réglementaire révisé et adapté aux orientations du plan directeur. Un cadre réglementaire révisé pourrait vraisemblablement être présenté à la population avant la fin de 1999, si les fonds nécessaires sont affectés.

**PLAN D'ACTION
(PAR THÉMATIQUE)**

ORIENTATION	OBJECTIF PRIORITAIRE	ACTION RETENUE	1. TYPE 2. COÛT 3. ÉCHÉANCIER	BUDGET D'IMMOBILISATIONS						
				BUDGET ACCORDÉ			PROGRAMME SPÉCIAL SJB			
				1998	1999	2000	1998	1999	2000	
5.1 Assurer le maintien, le développement et la promotion de la vie de quartier	5.1.1 Planifier les interventions municipales en fonction des principes du développement durable	1 Faire approuver le projet de Charte du développement durable figurant dans les actes du forum sur l'habitation de 1994	1. politique 2. À l'interne 3. 1998 - 1999							
5.1 Assurer le maintien, le développement et la promotion de la vie de quartier	5.1.1 Planifier les interventions municipales en fonction des principes du développement durable	2 Appliquer pour chacune des actions proposées, les principes du développement durable	1. politique 2. À l'interne 3. ND - ND							
5.1 Assurer le maintien, le développement et la promotion de la vie de quartier	5.1.1 Planifier les interventions municipales en fonction des principes du développement durable	3 Identifier, en collaboration avec le Conseil de quartier, les actions à prendre pour favoriser l'intégration et le maintien des nouveaux résidents du quartier	1. étude 2. À l'interne 3. ND - ND							
5.1 Assurer le maintien, le développement et la promotion de la vie de quartier	5.1.2 Assurer la diffusion, la mise en oeuvre et le suivi du plan de quartier	4 Réaliser un plan de communication pour la diffusion du plan directeur de quartier	1. projet 2. 25 000 3. 1998 - ND				25 000			
5.1 Assurer le maintien, le développement et la promotion de la vie de quartier	5.1.2 Assurer la diffusion, la mise en oeuvre et le suivi du plan de quartier	5 Gérer la mise en oeuvre et le suivi du plan d'action	1. politique 2. À l'interne 3. 1998 - ND							
5.2 Protéger et confirmer la vocation résidentielle du quartier	5.1.3 Traduire les orientations et les objectifs du plan de quartier à l'intérieur du règlement sur le zonage et l'urbanisme	6 Réviser la réglementation sur le zonage et l'urbanisme (VQZ-3) pour l'ensemble du quartier	1. réglementation 2. 60 000 Fonds nd 3. ND - ND							
5.2 Protéger et confirmer la vocation résidentielle du quartier	5.1.4 Protéger et favoriser l'aménagement des espaces libres privés	7 Réviser les normes d'implantation et les dispositions relatives à l'aménagement et à l'utilisation des espaces libres en arrière-cours	1. réglementation 2. voir action 6 3. ND - ND							
5.2 Protéger et confirmer la vocation résidentielle du quartier	5.1.4 Protéger et favoriser l'aménagement des espaces libres privés	8 Poursuivre le volet «dégagement de terrain et réaménagement des cours» du programme de subvention pour la revitalisation des Vieux-Quartiers	1. programme 2. Voir action 16 3. continu -							
5.3 Assurer un équilibre entre les différentes fonctions du centre-ville de Québec	5.1.5 Favoriser la diversité des fonctions sur les artères principales et leur continuité à l'intérieur et à l'extérieur du quartier	9 Baliser les règles relatives à l'expansion et à l'occupation commerciale, les droits acquis et les normes d'implantation	1. réglementation 2. voir action 6 3. ND - ND							
5.3 Assurer un équilibre entre les différentes fonctions du centre-ville de Québec	5.1.5 Favoriser la diversité des fonctions sur les artères principales et leur continuité à l'intérieur et à l'extérieur du quartier	10 Évaluer la possibilité d'appliquer des outils réglementaires tels le contingentement, les usages conditionnels et le contrôle des superficies	1. réglementation 2. voir action 6 3. ND - ND							
5.3 Assurer un équilibre entre les différentes fonctions du centre-ville de Québec	5.1.5 Favoriser la diversité des fonctions sur les artères principales et leur continuité à l'intérieur et à l'extérieur du quartier	11 Identifier les secteurs visés, évaluer la réglementation applicable et évaluer les aménagements et les correctifs nécessaires	1. réglementation 2. voir action 6 3. ND - ND							



ORIENTATION	OBJECTIF PRIORITAIRE	ACTION RETENUE	1. TYPE 2. COÛT 3. ÉCHÉANCIER	BUDGET D'IMMOBILISATIONS						
				BUDGET ACCORDÉ			PROGRAMME SPÉCIAL SJB			
				1998	1999	2000	1998	1999	2000	
6.1 Assurer un habitat diversifié de qualité, sûr et abordable pour l'ensemble de la population	6.1.1 Planifier les interventions en matière d'habitation conformément aux principes du développement durable	12 Adopter une politique d'habitation qui prévoit des réponses aux besoins du quartier	1. politique 2. À l'interne 3. 1997 - 1998							
6.1 Assurer un habitat diversifié de qualité, sûr et abordable pour l'ensemble de la population	6.1.1 Planifier les interventions en matière d'habitation conformément aux principes du développement durable	13 Réaliser une étude sur les besoins en logement dans le quartier compte tenu de l'évolution des types de ménages et des besoins des différentes clientèles	1. étude 2. À l'interne 3. 1997 - 1998							
6.1 Assurer un habitat diversifié de qualité, sûr et abordable pour l'ensemble de la population	6.1.2 Faciliter l'accessibilité au logement	14 Poursuivre et réévaluer le volet «accession à la propriété» du programme de subvention pour la revitalisation des Vieux-Quartiers	1. programme 2. voir action 16 3. -							
6.1 Assurer un habitat diversifié de qualité, sûr et abordable pour l'ensemble de la population	6.1.2 Faciliter l'accessibilité au logement	15 Réaliser des projets d'achat-rénovation d'habitation dans le cadre du programme d'accès au logis	1. programme 2. 6 100 000 3. 1997 -	500 000 pour l'ensemble de la Ville	500 000 pour l'ensemble de la Ville	500 000 pour l'ensemble de la Ville				
6.1 Assurer un habitat diversifié de qualité, sûr et abordable pour l'ensemble de la population	6.1.3 Maintenir et accroître la diversité et la qualité de l'habitat résidentiel	16 Poursuivre les programmes de subvention pour la revitalisation des Vieux-Quartiers.	1. programme 2. 12 M 3. continu -	2,5 M pour l'ensemble de la Ville	2 M pour l'ensemble de la Ville	2M pour l'ensemble de la Ville				
6.1 Assurer un habitat diversifié de qualité, sûr et abordable pour l'ensemble de la population	6.1.3 Maintenir et accroître la diversité et la qualité de l'habitat résidentiel	17 Conserver la norme des grands logements à l'intérieur des zones résidentielles	1. réglementation 2. voir action 6 3. ND - ND							
6.1 Assurer un habitat diversifié de qualité, sûr et abordable pour l'ensemble de la population	6.1.4 Maintenir et promouvoir dans le quartier les institutions, les commerces et les services requis pour la vitalité du milieu résidentiel	18 En collaboration avec la population du quartier, identifier les besoins réels et faire la promotion auprès des intervenants concernés	1. étude 2. À l'interne 3. 1998 - ND							



PLAN DIRECTEUR DU QUARTIER SAINT-JEAN-BAPTISTE

PLAN D'ACTION

ENVIRONNEMENT

ORIENTATION	OBJECTIF PRIORITAIRE	ACTION RETENUE	1. TYPE 2. COÛT 3. ÉCHÉANCIER	BUDGET D'IMMOBILISATIONS						
				BUDGET ACCORDÉ			PROGRAMME SPÉCIAL SJB			
				1998	1999	2000	1998	1999	2000	
7.1 Assurer un environnement de qualité à la population	7.1.1 Planifier les interventions en matière d'environnement	19 Adopter la politique de l'environnement	1. politique 2. À l'interne 3. ND - ND							
7.1 Assurer un environnement de qualité à la population	7.1.2 Poursuivre et améliorer les mécanismes de surveillance de la qualité de l'air, du sol et de l'eau existants	20 Répondre aux plaintes avec efficacité et diligence	1. politique 2. À l'interne 3. continu -							
7.1 Assurer un environnement de qualité à la population	7.1.2 Poursuivre et améliorer les mécanismes de surveillance de la qualité de l'air, du sol et de l'eau existants	21 Maintenir et appliquer la procédure de vérification environnementale	1. politique 2. À l'interne 3. continu -							
7.1 Assurer un environnement de qualité à la population	7.1.2 Poursuivre et améliorer les mécanismes de surveillance de la qualité de l'air, du sol et de l'eau existants	22 Organiser une rencontre avec le Conseil de quartier pour cerner la problématique et réviser le règlement sur le bruit le cas échéant	1. réglementation 2. À l'interne 3. 1998 - 1999							
7.1 Assurer un environnement de qualité à la population	7.1.3 Améliorer les conditions d'hygiène et de salubrité dans le quartier	23 Organiser une rencontre avec le Conseil de quartier pour identifier les problèmes vécus et bonifier, s'il y a lieu, le système de collecte des déchets et de recyclage	1. étude 2. À l'interne 3. ND - ND							
7.1 Assurer un environnement de qualité à la population	7.1.3 Améliorer les conditions d'hygiène et de salubrité dans le quartier	24 Étudier la possibilité de maintenir les poubelles de rue et de parc durant la période hivernale	1. étude 2. À l'interne 3. ND - ND							
7.1 Assurer un environnement de qualité à la population	7.1.3 Améliorer les conditions d'hygiène et de salubrité dans le quartier	25 Faire la promotion du Guide vert et élaborer de nouveaux moyens de diffusion	1. projet 2. À l'interne 3. continu -							
7.1 Assurer un environnement de qualité à la population	7.1.4 Protéger et mettre en valeur le couvert végétal et la falaise	26 Poursuivre les efforts concernant l'intégration de végétaux lors du réaménagement des voies de circulation	1. politique 2. À l'interne 3. continu -							
7.1 Assurer un environnement de qualité à la population	7.1.4 Protéger et mettre en valeur le couvert végétal et la falaise	27 Réaliser une étude sur l'évaluation du milieu biophysique de la falaise dans un objectif de protection et de mise en valeur	1. étude 2. 25 000 3. 1998 - 1998	25 000						
7.1 Assurer un environnement de qualité à la population	7.1.4 Protéger et mettre en valeur le couvert végétal et la falaise	28 Déterminer les orientations de protection et de développement de la falaise et des ses abords et réviser le zonage en conséquence	1. réglementation 2. 25 000 3. 1998 - 1998	25 000						
7.1 Assurer un environnement de qualité à la population	7.1.4 Protéger et mettre en valeur le couvert végétal et la falaise	29 Réaliser un plan d'aménagement de la falaise et de ses abords	1. projet 2. À l'interne 3. 1998 - ND							

ORIENTATION	OBJECTIF PRIORITAIRE	ACTION RETENUE	1. TYPE 2. COÛT 3. ÉCHÉANCIER	BUDGET D'IMMOBILISATIONS						
				BUDGET ACCORDÉ			PROGRAMME SPÉCIAL SJB			
				1998	1999	2000	1998	1999	2000	
7.1 Assurer un environnement de qualité à la population	7.1.4 Protéger et mettre en valeur le couvert végétal et la falaise	30 Consolider les zones à risques par la plantation de végétaux	1. projet 2. 40 000 3. 1998 - ND							
7.1 Assurer un environnement de qualité à la population	7.1.5 Consolider et améliorer les espaces verts publics et les parcs	31 Identifier la vocation des parcs existants et proposer les aménagements nécessaires	1. étude 2. À l'interne 3. 1998 - ND							
7.1 Assurer un environnement de qualité à la population	7.1.5 Consolider et améliorer les espaces verts et les parcs	32 Réaliser un plan concept des espaces publics (rues, places, espaces verts et parcs) à mettre en valeur pour l'ensemble du quartier	1. étude 2. À l'interne 3. 1998 - ND				50 000			
7.1 Assurer un environnement de qualité à la population	7.1.5 Consolider et améliorer les espaces verts publics et les parcs	33 Aménager le parc Richelieu	1. projet 2. 25 000 3. 1997 - 1997							
7.1 Assurer un environnement de qualité à la population	7.1.5 Consolider et améliorer les espaces verts publics et les parcs	34 Aménager le parc-école Saint-Jean-Baptiste	1. projet 2. À déterminer 3. 1998 - ND				30 000			
7.1 Assurer un environnement de qualité à la population	7.1.5 Consolider et améliorer les espaces verts publics et les parcs	35 Aménager le parc Scott	1. projet 2. 55 000 3. ND - ND	55 000						
7.1 Assurer un environnement de qualité à la population	7.1.5 Consolider et améliorer les espaces verts publics et les parcs	36 Aménager le parc Berthelot	1. projet 2. 55 000 3. ND - ND	55 000						
7.1 Assurer un environnement de qualité à la population	7.1.5 Consolider et améliorer les espaces verts publics et les parcs	37 Aménager le parc-cimetière St. Matthew	1. projet 2. 55 000 3. ND - ND	55 000						
7.1 Assurer un environnement de qualité à la population	7.1.5 Consolider et améliorer les espaces verts publics et les parcs	38 Identifier et évaluer les opportunités des sites pouvant se libérer suite à une démolition ou à un incendie	1. étude 2. À l'interne 3. continu -							
7.1 Assurer un environnement de qualité à la population	7.1.6 Encourager les initiatives d'embellissement du milieu, en particulier les façades et les arrière-cours	39 Promouvoir le concours « Maisons Fleuries ».	1. programme 2. À l'interne 3. continu -							
7.1 Assurer un environnement de qualité à la population	7.1.6 Encourager les initiatives d'embellissement du milieu, en particulier les façades et les arrière-cours	40 Réaliser et évaluer le projet-pilote de plantation en trottoir sur la rue D'Aiguillon	1. programme 2. À l'interne 3. 1999 - ND							



PLAN DIRECTEUR DU QUARTIER SAINT-JEAN-BAPTISTE

PLAN D'ACTION

ENVIRONNEMENT

ORIENTATION	OBJECTIF PRIORITAIRE	ACTION RETENUE	1. TYPE 2. COÛT 3. ÉCHÉANCIER	BUDGET D'IMMOBILISATIONS					
				BUDGET ACCORDÉ			PROGRAMME SPÉCIAL SJB		
				1998	1999	2000	1998	1999	2000
7.1 Assurer un environnement de qualité à la population	7.1.6 Encourager les initiatives d'embellissement du milieu, en particulier les façades et les arrière-cours	41 Développer et consolider un programme d'embellissement, à frais partagés avec les propriétaires, des espaces privés visibles de la rue	1. programme 2. 50 000 3. 1998 - ND				25 000	25 000	
7.1 Assurer un environnement de qualité à la population	7.1.6 Encourager les initiatives d'embellissement du milieu, en particulier les façades et les arrière-cours	42 Participer, avec le Conseil de quartier, à la promotion, à la concertation et au soutien pour encourager l'aménagement des arrière-cours	1. programme 2. À l'interne 3. continu -						
7.1 Assurer un environnement de qualité à la population	7.1.6 Encourager les initiatives d'embellissement du milieu, en particulier les façades et les arrière-cours	43 Encourager les initiatives des organismes du milieu à l'organisation d'événements d'embellissement	1. programme 2. À l'interne 3. continu -						



ORIENTATION	OBJECTIF PRIORITAIRE	ACTION RETENUE	1. TYPE	2. COÛT	BUDGET D'IMMOBILISATIONS						
					3. ÉCHÉANCIER	BUDGET ACCORDÉ			PROGRAMME SPÉCIAL SJB		
						1998	1999	2000	1998	1999	2000
8.1 Assurer un développement économique en harmonie avec la fonction résidentielle du quartier	8.1.1 Consolider et préserver l'équilibre du mix commercial sur les artères commerciales du quartier	44 Analyser les impacts de la gestion par droits acquis des commerces de restauration et de divertissement dans le quartier	1. réglementation 2. voir action 6 3. ND - ND								
8.1 Assurer un développement économique en harmonie avec la fonction résidentielle du quartier	8.1.1 Consolider et préserver l'équilibre du mix commercial sur les artères commerciales du quartier	45 Former un groupe de travail sur l'avenir des commerces et services de nature locale sur la rue Saint-Jean et formuler des recommandations	1. étude 2. À l'interne 3. ND - ND								
8.1 Assurer un développement économique en harmonie avec la fonction résidentielle du quartier	8.1.2 Favoriser la continuité de la trame commerciale de la rue Saint-Jean	46 Identifier les sites potentiels et évaluer la réglementation applicable	1. réglementation 2. À l'interne 3. ND - ND								
8.1 Assurer un développement économique en harmonie avec la fonction résidentielle du quartier	8.1.2 Favoriser la continuité de la trame commerciale de la rue Saint-Jean	47 Poursuivre le programme de subvention pour la revitalisation des Vieux-Quartiers pour les bâtiments mixtes	1. programme 2. voir action 16 3. 1997 - ND								
8.1 Assurer un développement économique en harmonie avec la fonction résidentielle du quartier	8.1.2 Favoriser la continuité de la trame commerciale de la rue Saint-Jean	48 Maintenir le fonds de développement pour les édifices non résidentiels	1. programme 2. 1 500 000 3. 1997 - ND	500 000 pour l'ensemble de la Ville	500 000 pour l'ensemble de la Ville	500 000 pour l'ensemble de la Ville					
8.1 Assurer un développement économique en harmonie avec la fonction résidentielle du quartier	8.1.3 Assurer le maintien des commerces de coin de rue, des activités et des espaces commerciaux compatibles à l'intérieur des zones résidentielles	49 Assister les entreprises dont les activités sont nuisibles à leur environnement pour trouver des solutions à leur intégration au quartier	1. politique 2. À l'interne 3. continu -								
8.1 Assurer un développement économique en harmonie avec la fonction résidentielle du quartier	8.1.3 Assurer le maintien des commerces de coin de rue, des activités et des espaces commerciaux compatibles à l'intérieur des zones résidentielles	50 Réviser le zonage pour permettre les ateliers d'artistes dans le quartier	1. réglementation 2. voir action 6 3. ND - ND								
8.1 Assurer un développement économique en harmonie avec la fonction résidentielle du quartier	8.1.3 Assurer le maintien des commerces de coin de rue, des activités et des espaces commerciaux compatibles à l'intérieur des zones résidentielles	51 Évaluer l'impact de la réglementation adoptée sur les activités professionnelles dans les résidences et les couettes et café	1. réglementation 2. voir action 6 3. ND - ND								
8.2 Appuyer le dynamisme des gens d'affaires du quartier	8.2.1 Favoriser les initiatives d'organisation des gens d'affaires	52 Maintenir la «Politique d'aide au regroupement de gens d'affaires»	1. programme 2. À l'interne 3. 1998 - ND								

ORIENTATION	OBJECTIF PRIORITAIRE	ACTION RETENUE	1. TYPE	2. COÛT	3. ÉCHÉANCIER	BUDGET D'IMMOBILISATIONS					
						BUDGET ACCORDÉ			PROGRAMME SPÉCIAL SJB		
						1998	1999	2000	1998	1999	2000
9.1 Assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens et augmenter leur sentiment de sécurité	9.1.1 Planifier de façon proactive les interventions en matière de sécurité publique	53 Réaliser, adopter et mettre en oeuvre une politique municipale en matière de sécurité urbaine	1. politique 2. À l'interne 3. 1998 - 1998								
9.1 Assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens et augmenter leur sentiment de sécurité	9.1.1 Planifier de façon proactive les interventions en matière de sécurité publique	54 Définir, en collaboration avec les intervenants du quartier, des mesures de sécurité à prendre lors de grands événements	1. étude 2. À l'interne 3. 1998 - ND								
9.1 Assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens et augmenter leur sentiment de sécurité	9.1.1 Planifier de façon proactive les interventions en matière de sécurité publique	55 Mettre en place un système d'information lié aux urgences en matière de prévention des incendies	1. projet 2. À l'interne 3. 1998 - ND								
9.1 Assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens et augmenter leur sentiment de sécurité	9.1.1 Planifier de façon proactive les interventions en matière de sécurité publique	56 Poursuivre le programme annuel de prévention domiciliaire en regard des risques d'incendie	1. programme 2. À l'interne 3. continu - ND								
9.1 Assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens et augmenter leur sentiment de sécurité	9.1.2 Favoriser l'action communautaire et le partenariat en matière de sécurité publique	57 Reconnaître et mettre en place les conditions et les mécanismes nécessaires pour faciliter la concertation des intervenants et une meilleure coordination des ressources existantes	1. étude 2. À l'interne 3. 1997 - ND								
9.1 Assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens et augmenter leur sentiment de sécurité	9.1.2 Favoriser l'action communautaire et le partenariat en matière de sécurité publique	58 Redéfinir le mandat du poste communautaire de la Haute-Ville	1. étude 2. À l'interne 3. 1998 - ND								
9.1 Assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens et augmenter leur sentiment de sécurité	9.1.2 Favoriser l'action communautaire et le partenariat en matière de sécurité publique	59 Collaborer à l'émergence de projets communautaires en matière de prévention et de sécurité	1. programme 2. 30 000 3. 1997 - 1998								
9.1 Assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens et augmenter leur sentiment de sécurité	9.1.3 Favoriser le rapprochement avec la population	60 Poursuivre le programme de patrouille à pied dans le quartier	1. programme 2. À l'interne 3. continu -								
9.1 Assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens et augmenter leur sentiment de sécurité	9.1.3 Favoriser le rapprochement avec la population	61 Maintenir et promouvoir l'équipe d'intervention communautaire du Service de police et en faire la promotion	1. politique 2. À l'interne 3. continu -								
9.1 Assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens et augmenter leur sentiment de sécurité	9.1.3 Favoriser le rapprochement avec la population	62 Poursuivre les programmes de sensibilisation et les visites des brigades en matière de prévention contre les incendies	1. programme 2. À l'interne 3. continu -								
9.1 Assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens et augmenter leur sentiment de sécurité	9.1.4 Favoriser la sécurité dans les lieux publics et dans les aménagements urbains et conscientiser l'ensemble des intervenants impliqués	63 Organiser une rencontre pour faire le point sur la sécurité dans les aménagements publics et pour identifier des moyens de mise en oeuvre.	1. étude 2. À l'interne 3. 1998 - ND								



PLAN DIRECTEUR DU QUARTIER SAINT-JEAN-BAPTISTE

PLAN D'ACTION

SÉCURITÉ PUBLIQUE

ORIENTATION	OBJECTIF PRIORITAIRE	ACTION RETENUE	1. TYPE 2. COÛT 3. ÉCHÉANCIER	BUDGET D'IMMOBILISATIONS					
				BUDGET ACCORDÉ			PROGRAMME SPÉCIAL SJB		
				1998	1999	2000	1998	1999	2000
9.1 Assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens et augmenter leur sentiment de sécurité	9.1.4 Favoriser la sécurité dans les lieux publics et dans les aménagements urbains et conscientiser l'ensemble des intervenants impliqués	64 Promouvoir et soutenir le programme des marches exploratoires et assurer le suivi des recommandations	1. programme 2. À l'interne 3. 1998 - ND						
9.1 Assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens et augmenter leur sentiment de sécurité	9.1.4 Favoriser la sécurité dans les lieux publics et dans les aménagements urbains et conscientiser l'ensemble des intervenants impliqués	65 En collaboration avec les services municipaux concernés, identifier et intégrer des critères d'aménagement favorables à un milieu sécuritaire	1. étude 2. À l'interne 3. 1998 - ND						

ORIENTATION	OBJECTIF PRIORITAIRE	ACTION RETENUE	1. TYPE 2. COÛT 3. ÉCHÉANCIER	BUDGET D'IMMOBILISATIONS					
				BUDGET ACCORDÉ			PROGRAMME SPÉCIAL SJB		
				1998	1999	2000	1998	1999	2000
10. Favoriser le piéton à l'intérieur d'un réseau sécuritaire de circulation	10.1.1 Placer le piéton au centre de la réflexion sur la hiérarchie du réseau de circulation	66 Réaliser un plan de circulation du quartier en tenant compte des problématiques connues et exprimées sur les rues Saint-Jean, D'Aiguillon, Sainte-Geneviève, Saint-Joachim et Lockwell	1. étude 2. À déterminer 3. 1998 - 1999				50 000		
10. Favoriser le piéton à l'intérieur d'un réseau sécuritaire de circulation	10.1.2 Sécuriser et améliorer les liaisons et traverses piétonnes pour tous les types d'usagers	67 Tenir compte des contraintes climatiques et topographiques lors du réaménagement des trottoirs (surfaces rugueuses, garde-corps, écoulement des gouttières, sel de déglacage et sable, etc.)	1. politique 2. À l'interne 3. ND - ND						
10. Favoriser le piéton à l'intérieur d'un réseau sécuritaire de circulation	10.1.2 Sécuriser et améliorer les liaisons et traverses piétonnes pour tous les types d'usagers	68 Créer un poste de brigadier scolaire à l'intersection du boulevard René-Lévesque et de la rue de Claire-Fontaine	1. programme 2. À l'interne 3. 1997 - 1997						
10.1 Favoriser le piéton à l'intérieur d'un réseau sécuritaire de circulation	10.1.2 Sécuriser et améliorer les liaisons et traverses piétonnes pour tous les types d'usagers	69 Réclamer un lien formel direct au Centre des congrès	1. politique 2. À déterminer 3. 1998 - ND				20 000		
10.1 Favoriser le piéton à l'intérieur d'un réseau sécuritaire de circulation	10.1.2 Sécuriser et améliorer les liaisons et traverses piétonnes pour tous les types d'usagers	70 Sécuriser la traverse piétonne et cycliste dans la côte De Saiabery	1. projet 2. À déterminer 3. 1999 - 1999					10 000	
10.1 Favoriser le piéton à l'intérieur d'un réseau sécuritaire de circulation	10.1.2 Sécuriser et améliorer les liaisons et traverses piétonnes pour tous les types d'usagers	71 Revoir la politique concernant les heures d'ouverture et permettre l'accès aux vélos pour l'ascenseur du faubourg	1. politique 2. À déterminer 3. 1998 - 1998				10 000		
10.1 Favoriser le piéton à l'intérieur d'un réseau sécuritaire de circulation	10.1.2 Sécuriser et améliorer les liaisons et traverses piétonnes pour tous les types d'usagers	72 Sécuriser et mettre en valeur les escaliers publics ainsi que les rues leur donnant accès	1. projet 2. À l'interne 3. ND - ND						
10.1 Favoriser le piéton à l'intérieur d'un réseau sécuritaire de circulation	10.1.2 Sécuriser et améliorer les liaisons et traverses piétonnes pour tous les types d'usagers	73 Prendre les mesures nécessaires pour réduire la vitesse des véhicules sur la rue Saint-Jean, tel qu'identifié lors de sa réfection en 1992	1. projet 2. À l'interne 3. 1999 - 1999						
10.1 Favoriser le piéton à l'intérieur d'un réseau sécuritaire de circulation	10.1.3 Offrir un réseau cyclable intégré au voies de circulation du quartier N. B. : la liste des projets est soumise au Comité conseil vélo	74 Poursuivre la réalisation du plan directeur du réseau cyclable	1. politique 2. À l'interne 3. 1995 - ND						
10.1 Favoriser le piéton à l'intérieur d'un réseau sécuritaire de circulation	10.1.3 Offrir un réseau cyclable intégré au voies de circulation du quartier N. B. : la liste des projets est soumise au Comité conseil vélo	75 Aménager la voie cyclable reliant la rue de l'Amérique-Française à l'avenue Turnbull, jusqu'à la rue Lockwell	1. projet 2. 60 000 3. 1998 - 1998						
10.1 Favoriser le piéton à l'intérieur d'un réseau sécuritaire de circulation	10.1.3 Offrir un réseau cyclable intégré au voies de circulation du quartier	76 Aménager la chaussée désignée sur la rue Crémazie	1. projet 2. 5 000 3. 1998 - 1998						

ORIENTATION	OBJECTIF PRIORITAIRE	ACTION RETENUE	1. TYPE 2. COÛT 3. ÉCHÉANCIER	BUDGET D'IMMOBILISATIONS						
				BUDGET ACCORDÉ			PROGRAMME SPÉCIAL SJB			
				1998	1999	2000	1998	1999	2000	
10.1 Favoriser le piéton à l'intérieur d'un réseau sécuritaire de circulation	10.1.3 Offrir un réseau cyclable intégré au voies de circulation du quartier	77 Aménager les chaussées désignées sur les rues Lockwell, Saint-Joachim et Saint-Gabriel	1. projet 2. 10 000 3. 1998 - 1998							
10.1 Favoriser le piéton à l'intérieur d'un réseau sécuritaire de circulation	10.1.3 Offrir un réseau cyclable intégré au voies de circulation du quartier	78 Aménager la chaussée désignée sur le réseau des rues locales vers la Basse-Ville	1. projet 2. voir action 67 3. ND - ND							
10.1 Favoriser le piéton à l'intérieur d'un réseau sécuritaire de circulation	10.1.3 Offrir un réseau cyclable intégré au voies de circulation du quartier	79 Aménager la piste cyclable du Vieux-Québec à Sillery, via les plaines	1. projet 2. voir action 67 3. ND - ND							
10.1 Favoriser le piéton à l'intérieur d'un réseau sécuritaire de circulation	10.1.4 Réduire la circulation de transit à l'intérieur du réseau de rues locales	80 Prendre les actions appropriées selon le plan de circulation du quartier	1. projet 2. À l'interno 3. ND - ND							
10.1 Favoriser le piéton à l'intérieur d'un réseau sécuritaire de circulation	10.1.4 Réduire la circulation de transit à l'intérieur du réseau de rues locales	81 Planifier et réaliser le réaménagement du carrefour Sainte-Geneviève/Saint-Gabriel/Saint-Joachim	1. projet 2. À déterminer 3. 1998 - 1998							
10.1 Favoriser le piéton à l'intérieur d'un réseau sécuritaire de circulation	10.1.4 Réduire la circulation de transit à l'intérieur du réseau de rues locales	82 Élargir les trottoirs et réaménager la rue D'Aiguillon	1. projet 2. 198 000 3. Termin - 1998							
10.1 Favoriser le piéton à l'intérieur d'un réseau sécuritaire de circulation	10.1.4 Réduire la circulation de transit à l'intérieur du réseau de rues locales	83 Poursuivre le réaménagement de la rue D'Aiguillon dans son ensemble	1. programme 2. À déterminer 3. ND - ND							
10.1 Favoriser le piéton à l'intérieur d'un réseau sécuritaire de circulation	10.1.4 Réduire la circulation de transit à l'intérieur du réseau de rues locales	84 Établir les critères pour la réalisation des élargissements de trottoir aux intersections et planifier leur emplacement dans le quartier	1. étude 2. À l'interno 3. 1999 - ND							
10.2 Améliorer les conditions de stationnement des diverses clientèles	10.2.1 Appliquer la politique de gestion du stationnement par quartier	85 Finaliser l'élaboration du plan de gestion et amorcer la mise en oeuvre (signalisation et communication)	1. projet 2. 15 000 3. 1997 - 1998	15 000						
10.2 Améliorer les conditions de stationnement des diverses clientèles	10.2.2 Faciliter l'accès aux parcs de stationnement publics et privés	86 Mise en oeuvre du plan de signalisation touristique pour indiquer la localisation et la disponibilité des espaces de stationnement	1. projet 2. À l'interno 3. 1998 - 1999							
10.2 Améliorer les conditions de stationnement des diverses clientèles	10.2.2 Faciliter l'accès aux parcs de stationnement publics et privés	87 Identification et ententes avec les propriétaires de terrains de stationnement privés	1. projet 2. À l'interno 3. 1999 - 1999							



ORIENTATION	OBJECTIF PRIORITAIRE	ACTION RETENUE	1. TYPE	2. COÛT	3. ÉCHÉANCIER	BUDGET D'IMMOBILISATIONS					
						BUDGET ACCORDÉ			PROGRAMME SPÉCIAL SJB		
						1998	1999	2000	1998	1999	2000
11.1 Favoriser la vie artistique et le développement de projets d'animation urbaine adaptés aux besoins des citoyens et citoyennes	11.1.1 Supporter le fonctionnement, le développement de projets artistiques et l'implantation d'ateliers d'artistes	88 Poursuivre les programmes réguliers pour l'aide au fonctionnement et au développement de projets artistiques professionnels	1. programme 2. À l'interne 3. ND - ND								
11.1 Favoriser la vie artistique et le développement de projets d'animation urbaine adaptés aux besoins des citoyens et citoyennes	11.1.1 Supporter le fonctionnement, le développement de projets artistiques et l'implantation d'ateliers d'artistes	89 Faire la promotion auprès des artistes en art visuel et en métier d'art de la possibilité d'implanter les ateliers d'artistes dans le quartier	1. programme 2. Non déterminé 3. ND - ND								
11.1 Favoriser la vie artistique et le développement de projets d'animation urbaine adaptés aux besoins des citoyens et citoyennes	11.1.2 Supporter les initiatives des groupes d'animation locale	90 Utiliser la bibliothèque Saint-Jean-Baptiste pour la tenue d'expositions et de projets de diffusion en art de la scène	1. projet 2. 1 000 3. 1997 - 1998								
11.1 Favoriser la vie artistique et le développement de projets d'animation urbaine adaptés aux besoins des citoyens et citoyennes	11.1.2 Supporter les initiatives des groupes d'animation locale	91 Maintenir le budget d'animation de quartier pour l'utilisation des lieux de diffusion extérieurs	1. programme 2. 85 000 pour la ville 3. continu								
11.2 Favoriser le développement et la consolidation des équipements communautaires de loisirs intérieurs et extérieurs	11.2.1 Favoriser la concertation entre les intervenants et intervenantes en loisirs communautaires du quartier pour mieux répondre aux besoins de la population	92 Réunir les organismes intervenant dans le domaine du loisir de quartier afin d'échanger sur les besoins de la population et sur les créneaux d'activités exploités par chacun	1. étude 2. À l'interne 3. 1998 - 1999								
11.2 Favoriser le développement et la consolidation des équipements communautaires de loisirs intérieurs et extérieurs	11.2.1 Favoriser la concertation entre les intervenants et intervenantes en loisirs communautaires du quartier pour mieux répondre aux besoins de la population	93 Identifier, en collaboration avec l'institut canadien, les mesures administratives concernant les heures d'ouverture, les amendes et la disponibilité des collections et prendre les actions appropriées	1. étude 2. À l'interne 3. 1998 - 1998								
11.2 Favoriser le développement et la consolidation des équipements communautaires de loisirs intérieurs et extérieurs	11.2.2 Promouvoir la relève des bénévoles dans l'organisation communautaire des loisirs et la participation des citoyennes et citoyens du quartier à la vie des organismes	94 Élaborer et mettre en oeuvre une campagne de promotion	1. projet 2. À l'interne 3. 1998 - 1999								
11.2 Favoriser le développement et la consolidation des équipements communautaires de loisirs intérieurs et extérieurs	11.2.3 Développer la concertation entre les organismes du quartier et de la périphérie immédiate et raffermir la communication entre la Ville de Québec et ces organismes	95 Réunir les organismes intervenant dans le domaine du loisir de quartier; identifier des objectifs de concertation et des plans d'action appropriés	1. étude 2. À l'interne 3. 1998 - 1999								
11.2 Favoriser le développement et la consolidation des équipements communautaires de loisirs intérieurs et extérieurs	11.2.3 Développer la concertation entre les organismes du quartier et de la périphérie immédiate et raffermir la communication entre la Ville de Québec et ces organismes	96 Identifier avec les organismes des moyens de communication à mettre en place entre la Ville de Québec et ses partenaires	1. étude 2. À l'interne 3. 1998 - 1998								
11.2 Favoriser le développement et la consolidation des équipements communautaires de loisirs intérieurs et extérieurs	11.2.3 Développer la concertation entre les organismes du quartier et de la périphérie immédiate et raffermir la communication entre la Ville de Québec et ces organismes	97 Identifier et étudier en collaboration avec les organismes concernés les opportunités qui permettraient le regroupement d'organismes	1. étude 2. À l'interne 3. 1998 - 1999								
11.2 Favoriser le développement et la consolidation des équipements communautaires de loisirs intérieurs et extérieurs	11.2.4 Soutenir les initiatives visant à développer des projets d'intervention communautaire	98 Octroyer une subvention à la corporation Jeunesse du Faubourg	1. projet 2. 25 000 3. 1997 - 1997								



PLAN DIRECTEUR DU QUARTIER SAINT-JEAN-BAPTISTE

PLAN D'ACTION

CULTURE, ANIMATION, LOISIR, VIE COMMUNAUTAIRE

ORIENTATION	OBJECTIF PRIORITAIRE	ACTION RETENUE	1. TYPE 2. COÛT 3. ÉCHÉANCIER	BUDGET D'IMMOBILISATIONS					
				BUDGET ACCORDÉ			PROGRAMME SPÉCIAL SJB		
				1998	1999	2000	1998	1999	2000
11.2 Favoriser le développement et la consolidation des équipements communautaires de loisirs intérieurs et extérieurs	11.2.4 Soutenir les initiatives visant à développer des projets d'intervention communautaire	99 Participer, en collaboration avec le Conseil de quartier, aux travaux sur la vocation du presbytère Saint-Jean-Baptiste	1. étude 2. À l'interne 3. 1998 - 1998						
11.2 Favoriser le développement et la consolidation des équipements communautaires de loisirs intérieurs et extérieurs	11.2.4 Soutenir les initiatives visant à développer des projets d'intervention communautaire	100 Former un groupe de travail afin d'élaborer des formes d'accueil touristique adaptées aux caractéristiques du quartier	1. projet 2. À l'interne 3. ND - ND						

ORIENTATION	OBJECTIF PRIORITAIRE	ACTION RETENUE	1. TYPE	2. COÛT	3. ÉCHÉANCIER	BUDGET D'IMMOBILISATIONS					
						BUDGET ACCORDÉ			PROGRAMME SPÉCIAL SJB		
						1998	1999	2000	1998	1999	2000
12.1 Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine du quartier	12.1.1 Connaître le potentiel patrimonial de l'ensemble du quartier	101 Réaliser un inventaire de la partie sud du quartier	1. étude 2. 50 000 3. 1997 - 1997								
12.1 Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine du quartier	12.1.2 Sensibiliser l'ensemble des intervenants et intervenantes au potentiel patrimonial du quartier	102 Mettre en oeuvre un plan de conservation du patrimoine du faubourg SJB	1. projet 2. À déterminer 3. 1998 - 1999				15 000				
12.1 Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine du quartier	12.1.2 Sensibiliser l'ensemble des intervenants et intervenantes au potentiel patrimonial du quartier	103 Organiser quatre conférences sur le patrimoine	1. projet 2. 4 000 3. 1998 - 1999								
12.1 Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine du quartier	12.1.2 Sensibiliser l'ensemble des intervenants et intervenantes au potentiel patrimonial du quartier	104 Poser des plaques commémoratives et des éléments d'interprétation	1. projet 2. 15 000 3. 1999 - ND								
12.1 Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine du quartier	12.1.2 Sensibiliser l'ensemble des intervenants et intervenantes au potentiel patrimonial du quartier	105 Poursuivre la sensibilisation au patrimoine à la fête du faubourg	1. projet 2. 9 000 3. 1996 - 2000								
12.1 Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine du quartier	12.1.3 Favoriser la conservation et la mise en valeur des caractéristiques archéologiques, architecturales, paysagères et urbaines propres au quartier	106 Élaborer et diffuser une banque de données sur le patrimoine du quartier aux propriétaires	1. projet 2. 4 000 3. 1996 - 1998								
12.1 Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine du quartier	12.1.3 Favoriser la conservation et la mise en valeur des caractéristiques archéologiques, architecturales, paysagères et urbaines propres au quartier	107 Réaliser et diffuser un guide d'intervention architecturale dans les quartiers centraux	1. projet 2. 20 000 3. 1998 - 1999								
12.1 Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine du quartier	12.1.3 Favoriser la conservation et la mise en valeur des caractéristiques archéologiques, architecturales, paysagères et urbaines propres au quartier	108 Évaluer et améliorer, si nécessaire, le volet patrimoine du programme de revitalisation des quartiers centraux	1. étude 2. À l'interne 3. 1998 - ND								
12.1 Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine du quartier	12.1.3 Favoriser la conservation et la mise en valeur des caractéristiques archéologiques, architecturales, paysagères et urbaines propres au quartier	109 Tenir compte de l'intérêt archéologique des secteurs préalablement identifiés lors de toute forme de travaux	1. politique 2. À l'interne 3. continu -								
12.1 Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine du quartier	12.1.3 Favoriser la conservation et la mise en valeur des caractéristiques archéologiques, architecturales, paysagères et urbaines propres au quartier	110 Restaurer l'église St. Matthew (bibliothèque Saint-Jean-Baptiste)	1. projet 2. À déterminer 3. ND - ND						100 000		
12.1 Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine du quartier	12.1.3 Favoriser la conservation et la mise en valeur des caractéristiques archéologiques, architecturales, paysagères et urbaines propres au quartier	111 Restaurer les monuments et les pierres tombales du parc-cimetière St. Matthew	1. projet 2. À déterminer 3. ND - ND								

ORIENTATION	OBJECTIF PRIORITAIRE	ACTION RETENUE	1. TYPE 2. COÛT 3. ÉCHÉANCIER	BUDGET D'IMMOBILISATIONS						
				BUDGET ACCORDÉ			PROGRAMME SPÉCIAL SJB			
				1998	1999	2000	1998	1999	2000	
13.1 Mettre en valeur les caractéristiques urbaines propres au quartier	13.1.1 Favoriser une vision concertée du développement et de l'aménagement des espaces publics et privés	112 Développer un partenariat participatif entre le Conseil de quartier, la Faculté d'architecture, d'aménagement et des arts visuels et la Ville de Québec (CDÉU)	1. politique 2. À l'interne 3. continu -							
13.1 Mettre en valeur les caractéristiques urbaines propres au quartier	13.1.1 Favoriser une vision concertée du développement et de l'aménagement des espaces publics et privés	113 Clarifier le statut et la vocation de la rue Saint-Augustin	1. étude 2. À l'interne 3. 1998 - 1998							
13.1 Mettre en valeur les caractéristiques urbaines propres au quartier	13.1.2 Consolider le cadre bâti afin de rétablir la trame urbaine	114 Considérer les opérations des sites libres en favorisant une insertion urbaine de qualité en tenant compte de l'échelle des bâtiments voisins et de la fonction des immeubles, les identifier et réviser le zonage	1. étude 2. À l'interne 3. ND - ND							
13.1 Mettre en valeur les caractéristiques urbaines propres au quartier	13.1.2 Consolider le cadre bâti afin de rétablir la trame urbaine	115 Élaborer des critères, pour le développement de l'îlot Berthelot qui s'inspirent des îlots typiques du faubourg et réviser le zonage en conséquence	1. réglementation 2. À l'interne 3. 1997 - 1998							
13.1 Mettre en valeur les caractéristiques urbaines propres au quartier	13.1.3 Rationaliser et intégrer les équipements d'utilité publique au contexte du quartier	116 Élaborer et intégrer des mécanismes de vérification à l'intérieur du processus de planification des projets de réaménagement des infrastructures	1. politique 2. À l'interne 3. ND - ND							
13.1 Mettre en valeur les caractéristiques urbaines propres au quartier	13.1.3 Rationaliser et intégrer les équipements d'utilité publique au contexte du quartier	117 Élaborer et mettre en oeuvre un plan d'action pour l'intégration et l'amélioration de l'aspect visuel du réseau aérien de distribution électrique	1. étude 2. À déterminer 3. 1998 - ND						150 000	
13.1 Mettre en valeur les caractéristiques urbaines propres au quartier	13.1.3 Rationaliser et intégrer les équipements d'utilité publique au contexte du quartier	118 Développer et diffuser des principes et des critères de design pour la signalisation, l'affichage public et commercial	1. étude 2. À l'interne 3. 1999 - ND							
13.1 Mettre en valeur les caractéristiques urbaines propres au quartier	13.1.3 Rationaliser et intégrer les équipements d'utilité publique au contexte du quartier	119 Présenter, en consultation publique la proposition du plan directeur d'éclairage de la Ville	1. politique 2. À l'interne 3. ND - ND							
13.1 Mettre en valeur les caractéristiques urbaines propres au quartier	13.1.4 Favoriser l'aménagement ou le réaménagement des espaces publics, des sites vacants et des aires de stationnement	120 Requalifier et mettre en valeur le site de la colline parlementaire et des voies d'accès au quartier	1. projet 2. À l'interne 3. ND - ND							
13.1 Mettre en valeur les caractéristiques urbaines propres au quartier	13.1.4 Favoriser l'aménagement ou le réaménagement des espaces publics, des sites vacants et des aires de stationnement	121 Prendre acte du plan d'intervention pour la mise en valeur de la colline parlementaire de la CCNQ et collaborer au processus de consultation	1. politique 2. À l'interne 3. 1998 - 1998							
13.1 Mettre en valeur les caractéristiques urbaines propres au quartier	13.1.4 Favoriser l'aménagement ou le réaménagement des espaces publics, des sites vacants et des aires de stationnement	122 Réaménager le boulevard René-Lévesque	1. projet 2. 18 500 000 3. 1996 - 1997							



ORIENTATION	OBJECTIF PRIORITAIRE	ACTION RETENUE	1. TYPE	BUDGET D'IMMOBILISATIONS						
				2. COÛT	BUDGET ACCORDÉ			PROGRAMME SPÉCIAL SJB		
					3. ÉCHÉANCIER	1998	1999	2000	1998	1999
13.1 Mettre en valeur les caractéristiques urbaines propres au quartier	13.1.4 Favoriser l'aménagement ou le réaménagement des espaces publics, des sites vacants et des aires de stationnement	123 Réaménager l'autoroute Dufferin-Montmorency	1. projet 2. 7,5 M 3. 1999 - 2000		1,25 M	1,25 M				
13.1 Mettre en valeur les caractéristiques urbaines propres au quartier	13.1.4 Favoriser l'aménagement ou le réaménagement des espaces publics, des sites vacants et des aires de stationnement	124 Identifier des sites potentiels et existants, qualifier ces espaces, élaborer des critères de design et d'aménagement, des concepts d'aménagement et établir un plan d'intervention	1. étude 2. À l'interne 3. 1998 - ND							
13.1 Mettre en valeur les caractéristiques urbaines propres au quartier	13.1.4 Favoriser l'aménagement ou le réaménagement des espaces publics, des sites vacants et des aires de stationnement	125 Réaménager l'intersection des côtes Sainte-Geneviève et d'Abraham	1. projet 2. À déterminer 3. ND - ND							
13.1 Mettre en valeur les caractéristiques urbaines propres au quartier	13.1.4 Favoriser l'aménagement ou le réaménagement des espaces publics, des sites vacants et des aires de stationnement	126 Réaménager l'ensemble formé par le parvis de l'église SJB, la rue Deligny et le parc-école	1. projet 2. À déterminer 3. ND - ND				45 000			
13.1 Mettre en valeur les caractéristiques urbaines propres au quartier	13.1.4 Favoriser l'aménagement ou le réaménagement des espaces publics, des sites vacants et des aires de stationnement	127 Réaménager l'intersection des rues Sainte-Madeleine et Saint-Olivier	1. projet 2. 150 000 3. ND - ND							
13.1 Mettre en valeur les caractéristiques urbaines propres au quartier	13.1.4 Favoriser l'aménagement ou le réaménagement des espaces publics, des sites vacants et des aires de stationnement	128 Compléter l'aménagement de la rue Saint-Réal à l'ouest de l'ascenseur	1. projet 2. À déterminer 3. 2000 - 2001							
13.1 Mettre en valeur les caractéristiques urbaines propres au quartier	13.1.5 Protéger et mettre en valeur les percées visuelles et les points de vue d'intérêt du quartier	129 Réaliser un inventaire des percées visuelles et des points d'intérêt du quartier, avec recommandations et les traduire dans la réglementation de zonage	1. étude 2. 10 000 3. 1998 - ND				10 000			

FICHE DE SUIVI

ORIENTATION : 5.1 Assurer le maintien, le développement et la promotion de la vie de quartier

OBJECTIF PRIORITYAIRE : 5.1.2 Assurer la diffusion, la mise en oeuvre et le suivi du plan de quartier

ACTION : 4 Réaliser un plan de communication pour la diffusion du plan directeur de quartier

THÉMATIQUE : aménagement du territoire CHARGÉ DE PROJET : Michaëlle Thomas
 SERVICE : communications 691-6136
 MAÎTRE D'OEUVRE :
 ÉCHÉANCIER : DATE DÉBUT DE RÉALISATION : 1998 TYPE D'ACTION : projet
 DATE FIN DE RÉALISATION : ND
 ÉTAT D'AVANCEMENT : en suspens

BUDGET

COÛT ESTIMÉ : 25 000 NO DE RÉGLEMENT D'EMPRUNT :
 PROVENANCE : programme spécial plan directeur de quartier RÉGLEMENT MODIFIÉ PAR :
 DES FONDS :
 CLÉ COMPTABLE VQ : EN DATE DU :

NO DE PROJET AU PTL :	8602	1995	1996	1997	1998	1999	2000	BUDGET PRÉVU	BUDGET ACCORDÉ	BUDGET DÉPENSÉ	BUDGET ENGAGÉ
					25 000						

ACTIONS ASSOCIÉES

NO	DESCRIPTION	SERVICE MAÎTRE D'OEUVRE	CHARGÉ DE PROJET
----	-------------	-------------------------	------------------

Remarque : Stratégie de diffusion à l'intérieur des services municipaux et dans le quartier